



Clermont Ferrand le,



M. Carlos Salazar  
**PBP Representaciones Cia. Ltda.**  
Av. República de El Salvador No. 1084  
Centro Comercial Mansión Blanca, local 16  
Quito - Equateur

Re : ENGAGEMENT SÛR ET SOLIDE

Cher Carlos ,

Compte tenu de l'acceptation à agir en tant que mandataire pour le compte du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (SMTC-AC) (ci-après l' « Etablissement ») en Equateur, nous acceptons de retenir Pérez Bustamante & Ponce Abogados et/ou PBP Representaciones Cia. Ltda., comme représentants juridiques, mandataires et personnel et leurs capitaux, droits, et/ou propriétés localisées en Equateur ou à l'étranger pour couvrir :

- i. Tout ou partie des dommages et des responsabilités qui peuvent ci-après résulter de toutes actions ou omissions dans le cadre de son autorité, ou de ce qui peut raisonnablement être de son autorité, en tant que mandataire de fait de l'Etablissement en Equateur ; ou,
- ii. Pour toutes responsabilités de l'Etablissement ou réclamations, procès, arbitrages, ou tout genre d'action judiciaire des tiers contre l'Etablissement qui peut être affirmée ou appliquée à l'encontre de Pérez Bustamante & Ponce Abogados et/ou PBP Representaciones Cia. Ltda., comme représentants juridiques, mandataires et personnel et leurs capitaux, droits, et/ou propriétés situées en Equateur ou à l'étranger, pour être ou avoir été les mandataires de fait de l'Etablissement en Equateur.

Pérez Bustamante & Ponce Abogados et/ou PBP Representaciones Cia. Ltda. enverra seulement des documents, lettres ou pétitions au Gouvernement de







SM \* PUY

l'Equateur une fois qu'ils aient été préalablement approuvés par écrit par son Président Serge GODARD.

Les indemnités mentionnées ci-dessus ne s'appliqueront pas toutes les fois que :

- (i) Pérez Bustamante & Ponce Abogados et/ou PBP Representaciones Cia. Ltda. exerce toute activité qui n'a pas été autorisée par l'Etablissement, à moins qu'il puisse être considéré comme une activité normale et usuelle exercée dans le cadre normal des affaires de l'Etablissement pour lequel Pérez Bustamante et Ponce Abogados et/ou PBP Representaciones Cia. Ltda. possède une autorisation générale ;
- (ii) ou Pérez Bustamante et Ponce Abogados et/ou PBP Representaciones Cia. Ltda. agisse avec une négligence grave ou une mauvaise conduite obstinée.

L'obligation de représenter l'Etablissement sera, pour tous les aspects intentionnels, considérée comme obligation fiduciaire.

Le SMTC-AC payera tous les honoraires raisonnables du mandataire et les autres coûts nécessaires pour défendre Pérez Bustamante et Ponce Abogados et/ou PBP Representaciones Cia. Ltda., ses représentants juridiques, mandataires et personnel, et leurs capitaux, droits, et/ou propriétés situées en Equateur ou à l'étranger, y compris tous les efforts nécessaires pour les maintenir, eux et leurs capitaux, exempts de toute injonction ou privilège, y compris les relocalisations des mandataires s'il y a lieu.

Bien à vous,

Par



Le Président du Syndicat Mixte  
des Transports en Commun de  
l'Agglomération Clermontoise

\_\_\_\_\_

**Serge GODARD**

Par

\_\_\_\_\_

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOMÈ

**29 MARS 2013**

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND



APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. République française

EQUATEUR

Le présent acte public

2. a été signé par *Néant*

3. émissant en qualité de *Préfecture Fay de Dôme*

4. est retenu au nom de *Préfecture Fay de Dôme  
Arrondissement Clermont Ferrand*

Attesté

5. à **RIOM**

6. le **29 MARS 2013**

7. par le Procureur général près la Cour d'appel **RIOM**

8. sous n° *909/2013*

*(2 pages)*

9. Sceau :

10. Signature :



**Gérard FETERS**  
Avocat Général

AVERTISSEMENT

"L'Apostille confirme seulement l'authenticité de la signature, du sceau ou timbre sur le document. Elle ne signifie pas que le contenu du document est correct ou que la République française approuve son contenu."

